

## **AVIS PUBLIC**

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 septembre 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**1250, route 125**

Objet de la demande de dérogation mineure 2022-0057:

La demande de dérogation mineure 2022-0057 vise à:

- Permettre d'aménager une clôture en mailles galvanisées d'une hauteur de 1.8 m. alors que la réglementation stipule un maximum de 1,2 en marge avant;
- Permettre d'aménager une clôture en mailles galvanisées en marge avant, alors qu'il y est normalement interdit d'y aménager ce type de construction.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 25 août 2022.



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière